

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur  
Grégory Devaud  
Président du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : 614'583

Lausanne, le 15 février 2017

**Détermination de Madame la députée Christine Chevalley « Médecins-chefs en ébullition : pour une démarche participative avec tous les acteurs touchés » déposée à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation « Médecins chefs en ébullition : pourquoi une telle colère ? » (16\_INT\_590)**

---

Monsieur le Président,

La détermination citée en titre mentionne dans le texte déposé que « Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat engage une concertation avec tous les acteurs touchés par la proposition de règlement du Département de la santé et de l'action sociale (médecins-chefs, hôpitaux privés d'intérêt public, Fédération des hôpitaux vaudois, Société vaudoise de médecine, avec son groupement des médecins hospitaliers) afin qu'une démarche participative soit engagée pour trouver une solution consensuelle ».

**Réponse du Conseil d'Etat**

Suite à l'adoption de la détermination en question par le Grand Conseil et après avoir analysé les réponses à la consultation sur l'avant-projet de règlement, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a conduit des négociations avec les partenaires pour affiner le projet.

Des discussions ont eu lieu dans un premier temps de manière séparée avec les représentants des médecins, respectivement de la FHV. Puis une commission unique composée de délégués de la SVM, du GMH (groupement des médecins hospitaliers) et de la FHV s'est réunie à deux reprises sous l'égide du chef du DSAS durant le mois de novembre.

Convaincu de la nécessité d'agir, le DSAS n'est pas entré en matière sur la demande de certains partenaires de retirer purement et simplement le projet de règlement. Par contre, toutes les propositions constructives ont été largement prises en compte et un projet profondément remanié a été rédigé.

Le Chef du DSAS a consulté une dernière fois les partenaires sur le document définitif au début du mois de décembre. La SVM, respectivement le GMH, ont demandé la signature avec le DSAS d'un « accord-cadre » destiné à régler des points qui ne sont pas directement visés par le règlement mais qui relèvent de l'exercice de la profession de médecin au sein des hôpitaux. La FHV quant à elle ne s'est pas positionnée en tant qu'association, mais a transmis les positions individuelles de ses membres, qui sont divergentes. Si l'on excepte les quelques avis qui s'opposent sur le principe du règlement, les autres avis faisant état de demandes et propositions concrètes ont été pris en compte.

Le Conseil d'Etat a adopté le 21 décembre 2016 le règlement sur l'organisation médicale des hôpitaux reconnus d'intérêt public et sur la rémunération de leurs médecins cadres. Dans le même temps, le chef du DSAS a signé une lettre d'intention avec la SVM dans laquelle est détaillée la feuille de route qui doit aboutir à la signature de « l'accord-cadre » cité plus haut.

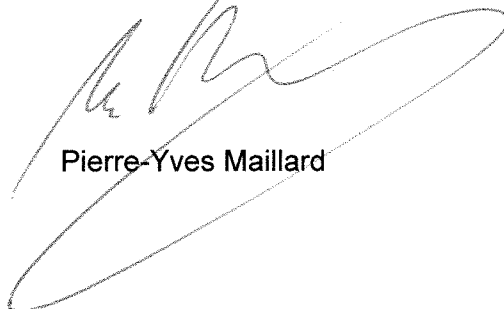
En résumé, le Conseil d'Etat a instauré une démarche participative qui a conduit à l'adoption du règlement. Il a donc suivi la détermination du Grand Conseil. La solution peut être considérée comme consensuelle si l'on excepte les positions des partenaires qui s'opposent à l'existence même du règlement et de ceux qui contestent la légitimité du Conseil d'Etat de légiférer sur la question.

Ainsi, malgré cette recherche de consensus, le Conseil d'Etat prend acte que le règlement fera l'objet d'un recours à la Cour constitutionnelle. Cas échéant, il suivra la situation avec attention et modifiera si nécessaire le règlement dans le sens demandé par la Cour.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

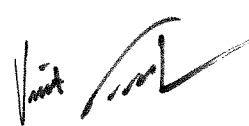
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- SSP